

# ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION



COMMUNE de SAINTE COLOMBE  
LES BEGUES  
05700 SAINTE COLOMBE

<b>Département</b> Prefecture des Hautes-Alpes
<b>Arrondissement</b>
<b>Canton</b> SERRES

Arrêté N° 01-25072023

(Circulation alternée)

Nous, Maire de la Commune de SAINTE COLOMBE

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8<sup>ème</sup> Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de SARL BLASCO - 747 CHEMIN DU ROCAN - 84200 CARPENTRAS Représentant le donneur d'ordre : AZUR CONNECT TECHNOLOGIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident RUE DU COLLET

CONSIDÉRANT les travaux d'implantation de 5 poteaux TELECOM pour structurer le réseau aérien haut débit

**ARRETONS :**

Article 1<sup>er</sup>.

A compter du 24/07/2023 jusqu'au 12/08/2023, la circulation sera réglementée dans la zone de travaux.

Article 2.

La vitesse des véhicules sera limitée et tout dépassement sera interdit au droit du chantier.

Article 3.

A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Maire de la commune,
  - M. ou Mme le Commissaire de police ou M. ou Mme le Commandant du groupement de Gendarmerie de LARAGNE-MONTEGLIN
  - M. ou Mme le Directeur de l'entreprise chargée des travaux,
  - M. ou Mme le Directeur départemental des Territoires,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

à SAINTE COLOMBE

Le 25/07/2023



Maire, Jean-Pierre ROUX

**Signature et cachet**